Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202609-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.09

OBJET :

Eclairage public extension 2 points lumineux – Rue des Mimosas

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	
Nombre de pouvoirs :	5

Vote :	
Pour :	
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.

Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M CLOAREC Jean-Paul, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.

Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PETIT Frédéric

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

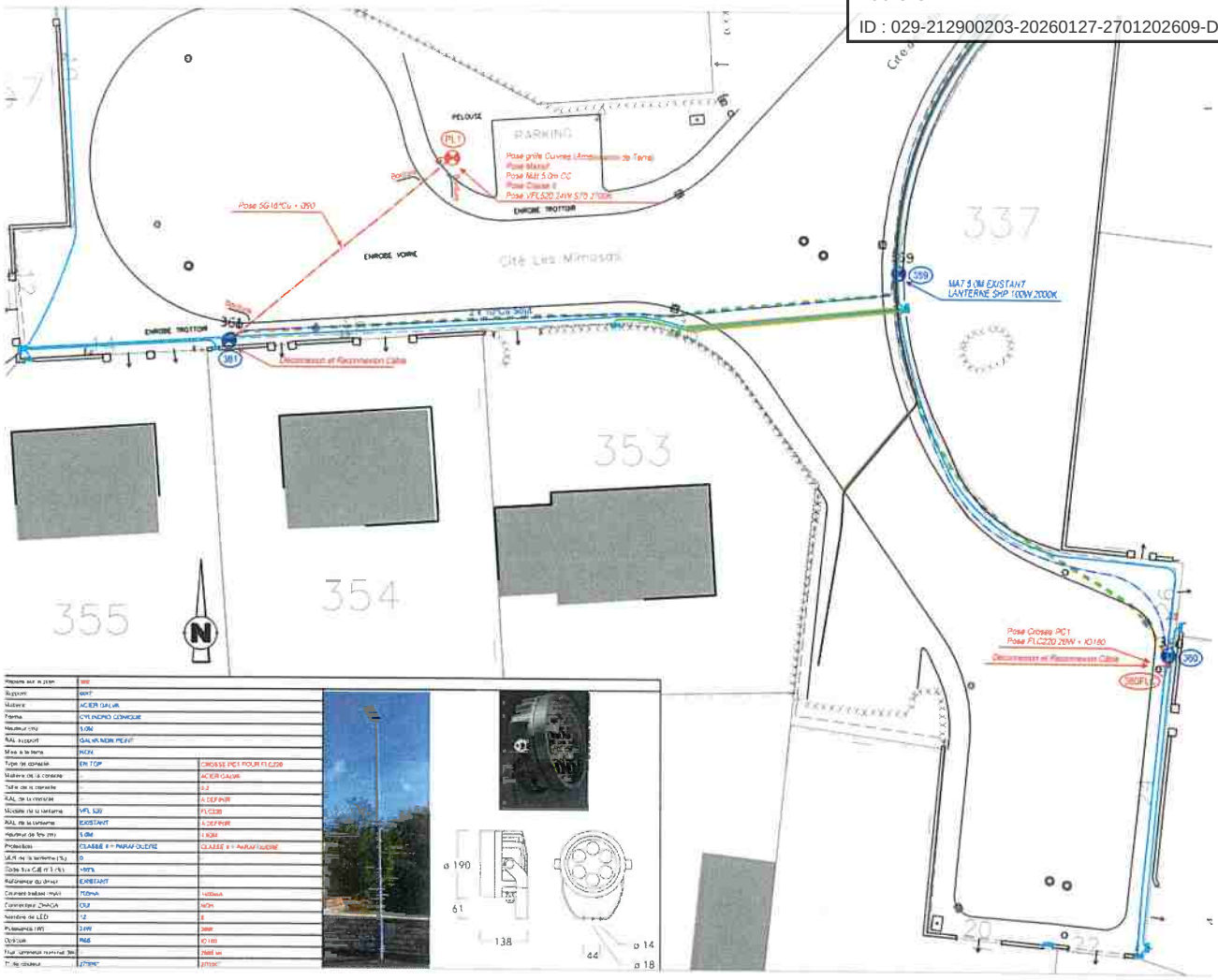
Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que suite au remplacement des sources lumineuses du quartier des Mimosas qui ont été remplacées dans le cadre de l'Intracting, il parait opportun de mettre en place deux sources complémentaires : implantation d'un nouveau mât à l'Ouest et ajout d'un projecteur au sud-est. L'ensemble des travaux est estimé à 7 000 € HT. La participation du SDEF se monte à 750.00 € soit un reste à charge pour la commune de 6 250,00 € HT.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de BRIEC afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Suite au remplacement des sources lumineuses du quartier des Mimosas ont été remplacées dans le cadre de l'Intracting, il parait opportun de renforcer le nombre de sources pour avoir un éclairage suffisant dans les deux raquettes de retournement situées en fond de lotissement : implantation d'un nouveau mât à l'Ouest et ajout d'un projecteur au sud-est.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202609-DE



L'estimation des dépenses se monte à 7 000,00 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit : 75% HT dans la limite de 1500€/point lum.(génie civil+matériel) (2 points lumineux) :

Montant estimé des travaux HT	Financement du SDEF	Part communale
7 000,00 €	750,00 €	6 250,00 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'urbanisme, d'aménagement et de travaux du 12 janvier 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1- D'accepter le projet de réalisation des travaux : Extension éclairage public – rue des Mimosas.
2- D'accepter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 250,00 €
3- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)